

**CONSEIL DE DIRECTION****PROCES-VERBAL****De la séance du 28 avril 2003****Présents**

Serge BERSTEIN, Patrice-Michel LANGLUME, Bruno MAQUART, François RACHLINE.  
Manuel BOUGEARD, Domitien DETRIE, Jean-Batiste GOULARD, Lucile GRUNTZ, Thymée N'DOUR.

Amélie de CREPY-ALEXIS.

Jacques ANDREANI, Marie-Louise ANTONI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI.

**Absents ou excusés**

Jean-Emmanuel COMBES (procuration Bruno MAQUART), Jean-Jacques GABAS (procuration François RACHLINE), Emmanuel GOLDSTEIN (procuration François RACHLINE), Christian LARGER (procuration Michel PEBEREAU).

Eliana CASTRO BEDOYA, Léonard GOURINAT, Claire PIEROT (procuration Manuel BOUGEARD).

Bernadette MILOME, Jocelyne TRILLAUD.

Jean-Paul FITOUSSI, Marie-Pierre de la GONTRIE, Jacques REVEL (procuration Jacques ANDREANI), Jacky RICHARD (procuration Michel PEBEREAU), Jean-François TROGRILIC.

**Assistaient à la réunion**

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Guillaume PIKETTY	directeur adjoint,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la Communication,
Mme Nelly HOUSSAYE	représentante du recteur,
Mme Catherine SCORDIA	directrice adjointe de la formation continue.

\*\*\*\*

I.	Convention entre l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE) et l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.	p. 2
II.	Création de Masters recherche et de Masters professionnels à Sciences Po.	p. 3
III.	Election de la commission de suivi de l'aide sociale.	p. 8
IV.	Audition de Sciences Po formation continue.	p. 8
V.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 24 mars 2003.	p. 10
VI.	Echanges d'informations sur des questions diverses.	p. 10

## CONSEIL DE DIRECTION

### PROCES-VERBAL

#### DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2003

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de Michel Pébereau.

Richard DESCOINGS annonce au Conseil de Direction le départ de Guillaume Piketty, directeur des études et de la scolarité depuis octobre 1995 et directeur adjoint de l'IEP. Parallèlement à ces responsabilités, il a développé une carrière d'historien. Il a passé son doctorat d'histoire à Sciences Po, avec les félicitations du jury à l'unanimité, ainsi que l'habilitation à diriger des recherches. Au début de l'année, il a été inscrit sur la liste d'aptitude au rang de professeur des universités par le Conseil national des universités. Guillaume Piketty souhaite désormais se consacrer entièrement à sa carrière de chercheur. En accord avec Jean-François Sirinelli et à sa demande, Richard Descoings a donc nommé Guillaume Piketty directeur d'études et de recherche à la FNSP, affecté au Centre d'histoire de l'Europe du XX<sup>e</sup> siècle. Il quittera ses fonctions de directeur des études et de la scolarité le 1<sup>er</sup> mai prochain. Richard Descoings tient à dire à Guillaume Piketty sa gratitude pour le travail remarquable qu'il a accompli, notamment ces dernières années avec la réforme de l'ensemble des scolarités. Richard Descoings a décidé, pour le remplacer, de nommer Laurent Bigorgne, agrégé d'histoire, qui a été membre du Conseil de Direction comme élu étudiant et qui a créé les 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés, dont il est aujourd'hui responsable. On pourra compter sur lui à la fois pour une bonne connaissance du fonctionnement des institutions de Sciences Po et pour une très bonne connaissance de la direction des études et de la scolarité.

Michel PEBEREAU adresse à Guillaume Piketty les remerciements du Conseil de Direction. Il a accompli aux côtés du directeur une tâche considérable pendant la grande période de réformes qu'a connue Sciences Po. Le Conseil lui en est reconnaissant et lui souhaite bonne chance pour ses nouvelles fonctions de chercheur et d'enseignant.

Manuel BOUGEARD adresse à Guillaume Piketty un sincère hommage, au nom de tous les étudiants qui ont eu à travailler avec lui ou à solliciter son aide. Il le remercie pour sa disponibilité, son écoute et son aptitude à aider les gens. Il lui souhaite également bonne chance et souhaite la bienvenue à Laurent Bigorgne.

Michel PEBEREAU ajoute que le Conseil de Direction se réjouit du choix qui a été fait pour succéder à Guillaume Piketty, qui est celui de la jeunesse et de la promotion intérieure.

#### **I. CONVENTION ENTRE L'ECOLE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'ADMINISTRATION ECONOMIQUE (ENSAE) ET L'IEP DE PARIS**

##### *a) Exposé*

Guillaume PIKETTY présente le projet de convention. Si ce projet est adopté par le Conseil, il devrait entrer en vigueur à la rentrée 2003. Il comporte deux points importants. Le premier est que les étudiants en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de l'ENSAE et qui seront admis en 4<sup>ème</sup> année à Sciences Po par la procédure d'admission pourront être dispensés de l'obligation de suivre les trois enseignements d'ouverture du cycle du diplôme. La condition pour cela est de valider à l'ENSAE trois enseignements choisis parmi ceux qui seraient reconnus comme équivalents par Sciences Po. Le second point important de cette convention est la possibilité, pour certains étudiants soit de Sciences Po, soit de l'ENSAE, de compléter leur formation dans l'autre institution. Sciences Po ouvrirait la possibilité à une dizaine d'étudiants en 3<sup>ème</sup> année de l'ENSAE de suivre un enseignement d'ouverture en droit, économie ou sociologie. Réciproquement, l'ENSAE permettrait à une dizaine d'étudiants de

Sciences Po de suivre un séminaire proposé en 3<sup>ème</sup> année. Ce projet de convention, qui a été présenté devant la Commission paritaire le 22 avril, a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité.

*b) Questions et observations*

Thymée N'DOUR demande quels seront les critères de sélection de la dizaine d'étudiants pouvant suivre un séminaire à Sciences Po ou à l'ENSAE.

Guillaume PIKETTY répond que le premier critère est que ces étudiants soient candidats. S'il y a pléthore de candidats, Sciences Po et l'ENSAE sélectionneront les étudiants sur critères académiques. Ainsi, ceux pour lesquels le fait de suivre un enseignement particulier à l'ENSAE constituerait un atout majeur dans leurs études à Sciences Po seraient prioritaires.

*c) Vote*

Le projet de convention est adopté à l'unanimité.

## **II. CREATION DE MASTERS RECHERCHE ET DE MASTERS PROFESSIONNELS A SCIENCES PO**

*a) Exposé*

Richard DESCOINGS rappelle que le processus d'harmonisation européenne des diplômes a été lancé en 1998 par Claude Allègre, à l'occasion du 800<sup>e</sup> anniversaire de la Sorbonne. C'était à l'origine un processus intergouvernemental. L'initiative a été lancée par une demi-douzaine de ministres européens de l'Education nationale en 1998 et a fait l'objet d'une déclaration commune, élargie à la quasi totalité des ministres de l'Education nationale de l'Union européenne, à Bologne l'année suivante. Ce processus d'harmonisation est indispensable pour la lisibilité des diplômes délivrés par les universités européennes, dans un contexte de très vive et croissante compétition entre les systèmes d'enseignement supérieur et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Mais outre la lisibilité, cette organisation convergente commune permet une mobilité des étudiants, soit entre les différents cycles, soit à l'intérieur d'un cycle donné, pour un semestre ou une année. Enfin, en même temps que l'on réfléchit à l'organisation des cursus et des scolarités, les universités sont de fait conduites à réfléchir aux contenus. C'est un des éléments centraux de la constitution d'une Union européenne qui repose sur le marché unique et sur la convergence et l'harmonisation des règles fiscales et sociales, mais qui doit aussi reposer sur ce que la Commission européenne appelle une Europe de la connaissance. Lancé sur une base intergouvernementale, ce processus a été progressivement repris à son compte par la Commission européenne, qui souhaite développer aujourd'hui, en même temps qu'un espace européen de la recherche, un espace européen de l'enseignement supérieur.

Le Conseil de Direction de Sciences Po a décidé de s'inscrire dans ce processus d'harmonisation dès 1999. Ce processus conduit à organiser les cursus universitaires en trois étapes, avec un premier diplôme trois ans après la fin des études secondaires, la licence, un deuxième diplôme cinq ans après la fin des études secondaires, le Master, et un troisième à niveau bac + 8, le doctorat. C'est ce schéma qui a été adopté en 1999 à Sciences Po, pour ce qui concerne les 1<sup>ers</sup> cycles, organisés sur trois années, et le cycle du diplôme, menant au diplôme de Sciences Po, de niveau bac+5. Restait à s'inscrire dans ce processus pour les diplômes de 3<sup>e</sup> cycle, les DEA et les DESS. Sciences Po a attendu cette année parce que s'agissant de diplômes nationaux, l'inscription dans le processus d'harmonisation européenne supposait que le ministère de l'Education nationale prenne des dispositions réglementaires pour organiser cette partie des cursus universitaires. Les dispositions réglementaires ont été adoptées en avril 2002. Le nouveau gouvernement ne les a pas modifiées et les a explicitées dans une circulaire de novembre 2002 qui prévoit que l'inscription des DEA et des DESS dans le processus d'harmonisation européenne des diplômes se décidera université par université à l'occasion de la négociation des contrats quadriennaux qui lient chaque université à l'Etat. Si la procédure contractuelle de Sciences Po avait suivi le cours prévu, l'IEP serait entré dans le nouveau système pour les étudiants de DEA et de DESS au plus tôt à la rentrée 2005, plus

vraisemblablement à la rentrée 2006, compte tenu du temps de négociation d'un nouveau contrat. Le contrat actuel va normalement jusqu'à l'année 2004. Le nouveau contrat devait commencer en 2005, mais l'expérience prouve que la première année d'un nouveau contrat est en réalité l'année de sa négociation. Sciences Po a aujourd'hui 7 DEA réunis dans l'Ecole doctorale et 6 DESS réunis dans l'Ecole des DESS d'entreprise. Pour les transformer en Masters recherche et en Masters professionnels, plusieurs innovations considérables sont nécessaires. Premièrement, on passera d'un cursus organisé sur une seule année universitaire à un cursus organisé sur deux ans. C'est un point très important, notamment en ce qui concerne la formation à la recherche par la recherche. Les DEA étaient difficiles à acquérir en une seule année universitaire. En réalité, lorsqu'il y avait un mémoire de recherche important, l'été était consacré à la rédaction de ce mémoire, ce qui dépassait le cadre de l'année universitaire. De la même manière, pour bien des DESS, comme le DESS urbanisme et le DESS marketing, une seule année universitaire était insuffisante. Le deuxième élément très important qui permettra d'obtenir cette transformation sera une forte imbrication entre les cursus de Masters menant aux diplômes nationaux et le cursus du diplôme de Sciences Po menant au diplôme d'établissement. L'idée est de faire en sorte que les étudiants inscrits dans les filières de Masters puissent, s'ils le souhaitent, s'inscrire en même temps dans le cursus du cycle du diplôme, afin d'obtenir le diplôme d'établissement de Sciences Po en même temps que le diplôme national. Ce ne sera pas une révolution. Cette possibilité existe depuis deux ou trois ans pour les étudiants du cycle du diplôme qui souhaitent suivre en même temps un DEA. Il existe déjà des enseignements communs au cycle du diplôme et aux 3<sup>èmes</sup> cycles. Le troisième élément, qui concerne notamment les Masters recherche, est la pluridisciplinarité. Naturellement, chaque Master reposera sur une discipline donnée. S'agissant de Masters qui mènent à la recherche, il est difficile d'imaginer qu'il n'y ait pas une discipline qui serve de colonne vertébrale, mais les élèves devront au minimum suivre des enseignements dans une autre discipline, voire plusieurs. Il y aura là une avancée considérable, qui est appréciée de l'ensemble du corps académique.

Le recrutement des élèves de ces Masters sera bien sûr sélectif. Il interviendra, soit en 1<sup>ère</sup> année de Master, au niveau de la 4<sup>ème</sup> année de Sciences Po, soit, peut-être de façon plus marginale, en 2<sup>ème</sup> année de Master. Le recrutement sera ouvert aussi bien aux élèves qui auront été à Sciences Po depuis le 1<sup>er</sup> cycle qu'aux candidats venant d'une autre université. De manière à harmoniser la procédure de recrutement, les jurys seront composés de la même manière qu'il s'agisse du recrutement des élèves venant du 1<sup>er</sup> cycle de Sciences Po ou des candidats venant de l'extérieur en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de Master. Il est important de ne rien perdre de ce qui fait aujourd'hui la richesse des DEA et des DESS. A l'occasion de cette transformation structurelle, il faudra réfléchir à la mise à jour, si nécessaire, d'un certain nombre de pratiques pédagogiques.

Les propositions sont en train d'être finalisées. Elles seront ensuite présentées au Conseil scientifique, à la Commission paritaire et au Conseil de Direction pour avis, avant d'être transmises au ministère de l'Education nationale et au ministère de la Recherche. Ces propositions seront expertisées et devront donner lieu à une habilitation par une Commission nationale, puisqu'il s'agit de diplômes nationaux.

#### *b) Questions et observations*

Thymée N'DOUR demande si, dans le cadre de l'harmonisation européenne licence-Master-doctorat, on ne peut pas envisager une sortie diplômante de Sciences Po à bac+3. Si les Masters se généralisent en France, un nombre croissant d'étudiants voudront en suivre un. Les étudiants de Sciences Po venant de 1<sup>er</sup> cycle ne seront pas automatiquement admis en Master à Sciences Po, puisqu'il y aura une sélection. Une sortie diplômante à bac+3 leur permettrait de postuler à d'autres Masters. Par ailleurs, en ce qui concerne l'articulation diplôme de Sciences Po-Master, elle s'interroge sur la différence en termes de contenu. Les Masters seront pluridisciplinaires et se rapprocheront donc de la formation du cycle du diplôme. Il est probable que beaucoup d'étudiants voudront avoir le diplôme de Sciences Po et le Master. Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de cette réforme et généraliser les Masters à la fin du cycle du diplôme ?

Amélie de CREPY-ALEXIS s'inquiète de voir que ce projet fait l'objet d'une concertation précipitée. C'est la renégociation du contrat quadriennal qui provoque aujourd'hui l'examen accéléré du projet. C'est aussi dans la précipitation qu'ont été appliquées à Sciences Po des mesures comme les 35 heures, parallèlement à l'accord de classification du personnel. Il y a tout lieu d'être inquiet. La DRH de Sciences Po est aujourd'hui confrontée à une situation qu'elle ne maîtrise pas. Elle en veut pour preuve les mouvements incessants intervenus à la tête de la DRH. On vient d'annoncer le départ de Dominique Besse, ce qui constitue le quatrième départ en deux ans, et son remplacement par Nicolas Catzaras, dont on voit mal comment il pourra concilier ses fonctions de DRH avec sa qualité de délégué syndical. Pour en revenir au problème des Masters, on peut se demander s'il ne faudrait pas d'abord régler les conditions de fonctionnement de l'Ecole doctorale avant de s'occuper du fonctionnement des Masters en 2004-2005.

Patrice-Michel LANGLUME a le sentiment que grâce à la passerelle qui sera créée entre les Masters et le diplôme de Sciences Po, la grande majorité des candidats aux Masters venant d'autres établissements postuleront à un Master de Sciences Po dans le but d'accéder au diplôme d'établissement. Ils pourront obtenir deux diplômes pour le même investissement en temps. Il risque d'y avoir un afflux très important de candidats aux Masters, ce qui influera sur l'évolution de Sciences Po. Il estime que la remarque de Thymée N'Dour est pertinente. Il voit mal les étudiants venant du 1<sup>er</sup> cycle se faire en quelque sorte doubler par des étudiants venant de l'extérieur, qui pourront avoir un double diplôme en deux ans, alors que les étudiants venant de Sciences Po devraient aller au terme de leur 5<sup>e</sup> année pour accéder à un Master, même s'il leur est possible de poser leur candidature plus tôt. A travers cette réforme, on peut avoir une évolution importante de l'Ecole des Masters et un certain déséquilibre, même s'il y a un *numerus clausus* pour les Masters.

Richard DESCOINGS répond qu'il s'est mal exprimé. En 4<sup>ème</sup> année, les candidats seront globalement candidats à l'entrée à Sciences Po. Ils devront faire savoir si, dans l'hypothèse où ils seraient reçus à Sciences Po, ils souhaitent suivre un cursus conduisant au Master diplôme national. Il n'y aura pas de différence entre des candidats à l'entrée à Sciences Po pour le diplôme d'établissement et des candidats à l'entrée pour le diplôme national. Ce sera même une amélioration. Aujourd'hui, les recrutements en DEA et DESS sont complètement déconnectés des recrutements par les examens classiques. Avec la réforme, sans qu'il y ait uniformisation, il y aura une plus grande cohérence entre les différents recrutements. De ce fait, le *numerus clausus* des Masters sera automatiquement intégré à celui qui existait déjà pour l'entrée en 4<sup>e</sup> année. Il reste que l'afflux de candidatures sera sans doute important. Ce sera une bonne chose pour les responsables des Masters, qui auront à choisir parmi les meilleurs candidats. Aujourd'hui, les taux de sélection sont très variables d'un 3<sup>e</sup> cycle à un autre.

Sciences Po n'a jamais accepté de devenir un diplôme national et Richard Descoings ne croit pas que cela soit souhaitable. Ce serait contraire à l'intérêt des étudiants. On le voit bien aujourd'hui. Pour la prise de décision de la réforme licence-Master-doctorat, Sciences Po a trois ans d'avance. La mise en œuvre a été effectuée à la rentrée 2000. Les premières universités à entrer dans le système le feront peut-être à la rentrée 2003, les dernières à la rentrée 2007 ou 2008. Par ailleurs, un diplôme national implique une Commission d'habilitation, ce qui serait la fin de l'autonomie pédagogique de Sciences Po. Richard Descoings ne voit pas, dans l'état actuel des universités, suffisamment de preuves de succès dans l'organisation des cursus, dans le contenu des enseignements et dans la délivrance des diplômes, pour que Sciences Po soit poussé à les imiter plutôt qu'à maintenir ce qui fait son originalité et la valeur de son diplôme sur les marchés du travail, qu'il s'agisse des recrutements privés, des concours administratifs, ou des recrutements dans l'enseignement supérieur et la recherche. En outre, la transformation du diplôme de Sciences Po en diplôme national signifierait la fin de la sélection à l'entrée. Est-ce que l'on souhaite cela ? Le directeur précise que les Masters organisés à l'université seront ouverts à tous les titulaires d'une licence. La sélection à l'université s'opérera entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> année de Master. A partir de là, deux hypothèses d'évolution se présentent. Si la sélection a vraiment lieu entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> année du Master, sur 100 étudiants qui s'inscrivent en 1<sup>ère</sup> année de Master, si la sélection est du même ordre que pour les actuels 3<sup>èmes</sup> cycles, 20 à 30 étudiants passeront en 2<sup>ème</sup> année de Master. La deuxième hypothèse est qu'en réalité, il n'y aura plus de sélection du tout. C'est ce que demandent certaines organisations syndicales. Elles demandent même aujourd'hui que l'inscription en thèse ne soit plus sélective, ce qui fait extrêmement peur aux universités. Ce système, qui devait être un système d'harmonisation européenne des

diplômes, tel qu'il est appliqué en France, pourrait être la ruine des universités dès lors qu'elles ne pourraient plus du tout sélectionner leurs étudiants, alors qu'aujourd'hui, la loi de 1984 prévoit au moins que les professeurs puissent sélectionner à l'entrée en DEA et en DESS. Ce n'est pas le moment de rejoindre un système étatique et universitaire qui n'a pas fait la preuve de son excellence jusqu'à présent. Aujourd'hui, dans chaque université française, il y a des doutes considérables sur les conséquences, non de l'harmonisation européenne des diplômes, mais du non choix qui a été effectué et qui conduit à la situation absurde d'une sélection à mi-chemin. Si on se projette dans les cinq ou dix années à venir, le souci actuel d'un certain nombre d'organisations syndicales étudiantes de refuser la sélection à l'entrée en Master se traduira concrètement par la « devisation » des Masters : il y aura un tunnel commençant à l'inscription en 1<sup>ère</sup> année de DEUG et sauf abandon et redoublement, menant tous les étudiants au Master.

S'agissant d'une diplomation à bac+3, Richard Descoings y était hostile à l'origine. Il est difficile pour Sciences Po de présenter une offre de formation lisible sur le marché du travail avec deux diplômes. Cependant, plus Sciences Po sera connu dans son organisation en Masters à la fois en France et à l'étranger, moins ce problème se posera. Il ne faut pas se précipiter, mais lorsque d'autres problèmes auront été résolus, on pourra réfléchir à cette question.

Il répond à Amélie de Crépy-Alexis qu'il ne faut pas tout mélanger. La loi sur les 35 heures a été appliquée au premier jour de son entrée en vigueur. Il ne voit pas comment on peut qualifier de précipité le fait d'appliquer ce que le législateur demande d'appliquer et de le faire au profit des salariés, qui travaillent sensiblement moins que 35 heures et qui n'ont rien perdu en rémunération. En ce qui concerne l'Ecole doctorale, ce sont les professeurs et les chercheurs qui ont la responsabilité principale de réfléchir à la transformation des DEA et des DESS en Masters. Ils le font depuis une année. Ce n'est pas de la précipitation. En revanche, il faudra s'occuper des conditions d'organisation administrative avant la mise en place de ces Masters. Quant au changement des cadres dirigeants depuis qu'il est arrivée, il fait remarquer qu'il n'y avait pas de DRH avant son arrivée. Il n'a pas à justifier ses choix en termes de cadres dirigeants et il fait grande confiance à Nicolas Catzaras, qui connaît très bien la maison et le domaine de la formation et de la recherche.

Michel PEBEREAU souligne que la ligne générale défendue par Sciences Po permettra de préserver la spécificité du diplôme de Sciences Po tout en donnant à l'établissement la capacité de délivrer les diplômes européens que seront les Masters. On verra dans les prochaines années comment évolueront les Masters en France et on aura l'instrument nécessaire pour les exploiter dans l'hypothèse où leur évolution serait positive. Dans l'hypothèse contraire, le diplôme d'établissement aura été maintenu.

Patrice-Michel LANGLUME demande si les Masters à Sciences Po se feront après les cinq années nécessaires pour avoir le diplôme.

Richard DESCOINGS répond que les deux années du Master seront parallèles à la 4<sup>e</sup> et à la 5<sup>e</sup> année de Sciences Po. Les élèves qui seront dans le cursus du diplôme pourront entamer en même temps le cursus menant au Master et obtenir les deux diplômes.

Jacques ANDREANI demande s'il est possible qu'un étudiant inscrit en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année en sorte avec un Master mais sans le diplôme de Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond que c'est juridiquement possible.

Jacques ANDREANI veut savoir s'il pense que cela risque de se produire.

Richard DESCOINGS répond que c'est difficile à dire. Le corps académique est aujourd'hui d'accord pour faire en sorte qu'il y ait le plus de doubles diplômes possible.

Jacques ANDREANI précise que cela l'intéresse du point de vue des anciens élèves. Aujourd'hui, on considère comme ancien élève quelqu'un qui a suivi au moins une année sanctionnée par un diplôme. Si un étudiant échoue au diplôme de Sciences Po et obtient le Master, sera-t-il considéré comme un ancien élève ?

Manuel BOUGEARD demande s'il est prévu d'augmenter le nombre de places dans ces Masters par rapport aux DEA et aux DESS existants. La peur des étudiants aujourd'hui est qu'il y ait une rupture d'égalité entre ceux qui auront à la fois le diplôme de Sciences Po et le Master et ceux qui n'auront que le diplôme de Sciences Po, ce qui risquerait de dévaloriser ce dernier. Par ailleurs, il faut informer

les étudiants. Le DEA va être supprimé l'année prochaine et certains étudiants se demandent s'ils vont ou non en suivre un.

Richard DESCOINGS répond qu'il a bon espoir que les maquettes des Masters seront prêtes dans leurs grandes lignes avant début juin, quand il faudra les présenter au ministère. Cela permettra d'informer très vite les étudiants, y compris pour la phase transitoire de l'année 2004-2005. En ce qui concerne le nombre de places, les Masters seront des filières extrêmement sélectives, de la même manière que les DEA et les DESS aujourd'hui sont des filières très sélectives. Richard Descoings n'est pas sûr qu'il faille augmenter le nombre de places. Il ne voit pas quel est le sens d'avoir 100 ou 150 élèves qui suivent un Master recherche.

Manuel BOUGEARD pense que l'on pourrait créer d'autres filières, pour donner plus de marge de manœuvre aux étudiants.

Richard DESCOINGS répond que ces filières seraient également sélectives, de la même manière qu'aujourd'hui, les double diplômés avec des universités étrangères sont très sélectifs.

Manuel BOUGEARD pense que plus on ouvrira de place, plus les étudiants auront le choix. Il demande si cette question pourra être abordée en groupe de travail.

Richard DESCOINGS est d'accord.

Patrice-Michel LANGLUME pense que si les étudiants de Sciences Po ne peuvent pas accéder aux Masters de l'IEP du fait du *numerus clausus*, ils vont sans doute, parallèlement à leur 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année à Sciences Po, chercher un Master à l'université.

Manuel BOUGEARD souligne que certains ne pourront pas le faire, parce qu'ils n'auront pas de licence, s'ils n'ont pas suivi de double cursus pendant leur 1<sup>er</sup> cycle à Sciences Po.

Patrice-Michel LANGLUME pense qu'on pourra leur accorder des équivalences.

Richard DESCOINGS souligne qu'aujourd'hui, la charge de travail du diplôme de Sciences Po est de 550 heures par an. Pour la 1<sup>ère</sup> année de Master, cette charge est d'au moins 160 heures. L'intérêt des doubles diplômés intégrés à Sciences Po est que ces 160 heures de Master sont intégrées dans les 550 qui mènent au diplôme de Sciences Po, puisqu'elles peuvent être validées comme une spécialisation. Mais si un étudiant veut faire un Master à l'extérieur, il devra ajouter ces 160 heures aux 550 heures de la scolarité du cycle du diplôme.

Serge BERSTEIN ajoute qu'il y a actuellement des étudiants qui sont en double cursus intégré 5<sup>e</sup> année - DEA. Il ne s'agit pas d'une juxtaposition. L'implication de cette intégration est qu'ils ne peuvent avoir leur diplôme que s'ils ont leur DEA, puisque ce DEA est validé comme une spécialisation. Il imagine que ce système sera repris avec les Masters. Cela étant, un certain nombre d'étudiants venant de l'extérieur et entrant seulement en 2<sup>e</sup> année de Master, comme c'est actuellement le cas en DEA, auront le Master mais pas le diplôme de Sciences Po. Pour les étudiants venant de l'intérieur et suivant le Master, la diplômation sera automatiquement double. Les étudiants entrant en 5<sup>e</sup> année auront uniquement le diplôme national et pas le diplôme d'établissement.

Jacques ANDREANI souligne qu'il est théoriquement possible qu'un étudiant en double cursus obtienne le Master et pas le diplôme d'établissement.

Michel PEBEREAU confirme que c'est possible. On retrouve cette situation dans les écoles de commerce.

### III. ELECTION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE L'AIDE SOCIALE

Guillaume PIKETTY rappelle que depuis huit ans, une Commission à Sciences Po examine chaque année les modalités de répartition de l'aide sociale de Sciences Po destinée aux étudiants. Cette Commission de suivi de l'aide sociale est composée de 12 membres : 4 enseignants élus de la Commission paritaire et du Conseil de Direction, 4 étudiants élus de la Commission paritaire et du Conseil de Direction, et 4 salariés nommés par le directeur. Ces derniers sont la directrice de la scolarité, le/la secrétaire général(e) de l'Ecole doctorale, le responsable des conventions d'éducation prioritaire et le responsable des bourses de mobilité européenne Socrates-Erasmus. Du fait de leurs fonctions au sein de Sciences Po, ces salariés ont à connaître de la réalité des cursus et des éventuelles difficultés rencontrées par les étudiants.

Les 4 enseignants élus qui siègent au sein de cette Commission depuis deux ans et jusqu'au renouvellement des élus enseignants en 2004 sont David Abiker, Frank Baron, Erhard Friedberg et Jean-Jacques Gabas. Aucun de ces élus enseignants n'a fait savoir qu'il souhaitait cesser de siéger à la Commission. Les 4 membres étudiants de cette Commission doivent être renouvelés, puisque les élus étudiants en Commission paritaire et en Conseil de Direction ont été renouvelés en janvier 2003. Guillaume Piketty demande donc aux élus étudiants de la Commission paritaire et du Conseil de Direction de se concerter et de faire savoir, d'ici deux semaines, les noms de leurs 4 représentants à la Commission de suivi de l'aide sociale.

### IV. AUDITION DE SCIENCES PO FORMATION CONTINUE

#### a) Exposé

Catherine SCORDIA souligne que l'année 2002 a été très difficile pour les activités de formation continue. A la même époque l'année dernière, quelques mois après le 11 septembre, elle avait indiqué qu'elle espérait une reprise et une conjoncture économique plus favorable aux activités de formation continue. Cette reprise n'a pas eu lieu. En outre, les élections de 2002 ont créé un certain attentisme dans la fonction publique. Il y a donc eu une forte baisse d'activité à la fois dans le secteur privé et le secteur public. Face à cette situation, les responsables de Sciences Po Formation continue se sont efforcés de maîtriser et rationaliser leurs dépenses, afin de préserver au mieux la marge bénéficiaire du service, et d'axer leur développement sur les points où Sciences Po Formation continue a un véritable avantage concurrentiel.

En ce qui concerne les chiffres de l'activité de Sciences Po Formation continue, 264 sessions de formation ont été organisées en 2002. Parmi ces sessions, il y a eu 141 programmes courts. Il s'agit de séminaires inter-entreprises qui durent deux ou trois jours. Il y a également eu 3 cycles diplômants, 48 programmes sur mesure et 6 cycles de conférence. Au total, ces sessions ont accueilli 6126 stagiaires, dont 34 % provenaient des entreprises, 30 % des collectivités locales, 16 % des administrations et 20 % du secteur de la protection sociale et de la santé. En 2002, le chiffre d'affaires a été de 4,77 millions d'euros, soit une baisse de 6 % par rapport à l'année 2001. En revanche, la marge bénéficiaire a augmenté de 6,5 % et a constitué 10 % du chiffre d'affaires en 2002. L'évolution des filières pendant cette année a été contrastée. Malgré un contexte difficile, Sciences Po Formation continue a réussi à bien maintenir les filières communication d'entreprise, expression, management et ressources humaines. Certaines filières ont progressé : il s'agit des filières gestion et finances publiques, protection sociale, des cycles de conférence tous publics organisés le soir à Sciences Po, et de l'intra-administration. Cette dernière progression est due à une importante commande de l'université de Nancy, qui avait demandé Sciences Po Formation continue de former tout son personnel d'encadrement aux entretiens annuels d'évaluation. En revanche, les filières économie et finance, droit de l'entreprise et, gestion de l'information et nouvelles technologies de l'information ont souffert en 2002.

Face à cette situation, Sciences Po Formation continue s'est concentré sur quelques axes de développement en 2002. L'année dernière, Catherine Scordia avait présenté les quatre grands objectifs du service pour 2002. Le premier était d'augmenter sa marge bénéficiaire. Le deuxième était de resserrer les liens entre la formation continue, la formation initiale et la recherche et de créer des comités pédagogiques par filière de formation. Le troisième était de créer de nouvelles formations

diplômantes dans la filière protection sociale et santé. Le quatrième était de débiter l'internationalisation des formations ou en tout cas du public des formations. En ce qui concerne le premier objectif, grâce à la maîtrise des dépenses et à la rationalisation des coûts, la marge bénéficiaire a non seulement pu être préservée, mais elle a légèrement augmenté. Ce résultat a été obtenu en agissant sur plusieurs leviers. Les tarifs ont été sensiblement augmentés, en s'alignant sur les tarifs de la concurrence, de manière différenciée selon les publics. Les coûts ont été rationalisés sur les dépenses commerciales, en regroupant les programmes pour l'envoi des mailings et en réduisant les dépenses publicitaires. Enfin, les dépenses pédagogiques ont été rationalisées, en diminuant le nombre de sessions, de manière à avoir plus de participants à une même session. Cela a eu un impact assez conséquent, notamment dans la filière droit public. En ce qui concerne le deuxième objectif, les comités pédagogiques devaient servir de conseils sur l'offre de formation et devaient évaluer ce qui était fait pendant l'année. Ils réunissent des enseignants de la formation continue et de la formation initiale, des universitaires permanents à Sciences Po, des chercheurs et des praticiens d'entreprises et d'administration. Le premier comité pédagogique sur la finance s'est réuni il y a trois semaines. Des comités pédagogiques sur les collectivités territoriales et les politiques publiques, sur les ressources humaines et sur le droit public ont également été constitués. Sciences Po Formation continue en attend beaucoup en termes de conseil et de prospective, afin d'éviter de fonctionner en vase clos.

Le troisième objectif était la création de deux nouveaux cycles diplômants. Ces deux cycles ont été un véritable succès, puisque les deux promotions ont été remplies. Le premier cycle, sur la gestion des politiques de santé, a accueilli 27 participants sélectionnés parmi une cinquantaine de candidats. Un tel nombre de candidats est remarquable dans le contexte actuel. Ces candidats étaient de bonne qualité et Sciences Po Formation continue a même, pour la première fois, accepté des candidats au titre de la prochaine promotion. Le cycle diplômant sur la gestion des politiques de santé devait accueillir comme participants les différents acteurs du système de santé. C'est un pari réussi, puisque parmi les 27 participants, il y a à la fois des administratifs et des médecins venant des caisses de sécurité sociale et des établissements de soins, des médecins libéraux, des représentants de mutuelles, des associations de personnes malades et des laboratoires pharmaceutiques. Le cycle sur les politiques gérontologiques a également connu un grand succès, même si cela a été plus difficile, car diffusé plus tardivement. Le cycle sur les politiques gérontologiques a réuni 25 participants dirigeants des maisons de retraite publiques, privées et associatives. Le dernier objectif, l'internationalisation, était le plus difficile compte tenu du contexte économique. Sciences Po Formation continue a commencé modestement, avec deux programmes financés par le ministère des Affaires étrangères dans le cadre de sa politique de coopération. Le premier s'adressait à des fonctionnaires de l'école d'administration de Pékin, qui ont reçu pendant deux semaines une formation sur la fonction publique française. Le second programme, également de deux semaines, s'adressait à des jeunes dirigeants argentins et était plutôt une présentation de la société française. Pour la première fois, Sciences Po Formation continue a été confronté à un public étranger.

En ce qui concerne les perspectives pour 2003, Catherine Scordia préfère rester prudente. Même si les cinq formations diplômantes se sont bien remplies pour le premier semestre 2003, le marché reste difficile. Sciences Po Formation continue a cependant réussi à négocier quelques gros contrats, notamment avec la Caisse d'épargne dans le domaine financier, avec l'Institut catholique de Paris sur la formation aux entretiens annuels d'évaluation, et avec RTE sur des conférences d'actualité. En outre, début 2003, le service a reçu l'équivalent de la commande qu'il avait l'an dernier de la DGAFP et des ministères pour les formations sur le droit public. Cela est plutôt encourageant, mais comme les séminaires inter-entreprises représentent encore 90 % du chiffre d'affaires de Sciences Po Formation continue, les perspectives d'amélioration sont incertaines. En ce qui concerne les grands chantiers pour 2003, le premier sera le lancement d'une offre de formation continue dans les 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés. Sciences Po Formation continue espère capter ainsi un public de proximité, notamment les petites collectivités territoriales et les PME. D'ici la fin de l'année, une quarantaine de séminaires seront proposés en région. L'autre grand chantier concernera davantage la gestion interne, puisque le service de formation continue doit changer de système de gestion informatique s'il veut continuer à suivre finement l'évolution de son activité, notamment dans ses aspects financiers et comptables. Enfin, il est prévu de créer deux nouveaux cycles diplômants. Le premier, qui porterait sur les problématiques de gestion des connaissances et de l'information dans les entreprises, et s'appuierait

sur le DESS de gestion de l'information de Sciences Po. Ce cycle serait dirigé par Jean-Yves Prax, qui enseigne au DESS. Le deuxième cycle porterait sur la gestion publique, en s'appuyant sur les études de cas développées dans la majeure de spécialisation gestion publique en cycle du diplôme. Il serait placé sous la direction de Thierry Bert, inspecteur des finances, et d'Erhard Friedberg, sociologue et directeur du CSO.

*b) Questions et observation*

Michel PEBEREAU la remercie. Il constate que c'est un bilan très significatif dans un contexte difficile pour la formation continue.

François RACHLINE souhaite revenir sur l'internationalisation. Compte tenu du nombre d'accords qui existent entre Sciences Po et des grandes universités dans le monde entier, il demande si Sciences Po Formation continue ne pourrait pas bénéficier de ce réseau pour nouer des liens et prospecter sur des marchés étrangers. Par ailleurs, il demande s'il n'y a pas en Europe un certain nombre d'entreprises et d'administrations qui s'interrogent sur le fonctionnement de la France. On pourrait chercher à les attirer en élargissant l'offre, notamment en proposant des formations sur la société française.

Catherine SCORDIA répond que Sciences Po Formation continue souhaite profiter des partenariats développés avec des universités étrangères. Les responsables du service et Francis Verillaud y réfléchissent depuis un an, mais le contexte économique et international est difficile depuis deux ans. Les choses ne vont donc pas aussi vite qu'on pourrait le souhaiter. L'objectif est de créer des formations en partenariat avec des universités étrangères. Il peut par exemple s'agir de formations présentant la société française.

Domitien DETRIE demande, à propos des cycles de conférences Amphi 21, quel public était intéressé par les thèmes proposés, et quels étaient les contenus de ces conférences, notamment « l'étoffe des héros » ou « la mémoire des routes ».

Catherine SCORDIA répond que ces conférences sont différentes de celles qui sont habituellement organisées par Sciences Po Formation continue. Il s'agit de conférences qui s'adressent à tous les publics et n'attirent pratiquement pas d'entreprises. Les frais de participation sont assez peu élevés, de 110 euros pour les 10 conférences. Le public est varié : des étudiants, des enseignants, des cadres et des retraités. Les thématiques sont très culturelles. Il y a pour chaque programmes deux cycles. Le premier est plutôt littéraire ou philosophique et le deuxième plutôt géostratégique. Ces conférences attirent beaucoup de monde.

Michel PEBEREAU lui souhaite bonne chance pour une année qui sera difficile.

## **V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 24 MARS 2003**

Le procès-verbal est adopté.

## **VI. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Richard DESCOINGS rappelle que le Conseil est habitué à ce que ses délibérations soient préparées par des groupes de travail. Certains groupes, qui existaient déjà, vont être à nouveau constitués cette année. Le groupe sur la vie associative et le groupe sur le suivi de la réforme des études ont démontré ces dernières années qu'ils accomplissaient un travail fructueux. La plupart des propositions faites par ces groupes ont été soumises au Conseil de Direction et adoptées. Deux autres groupes de travail auront une importance particulière dans les prochaines semaines. Les membres de la Commission paritaire et du Conseil de Direction souhaitent que l'on accélère la réflexion sur le contenu des épreuves d'examen pour l'entrée à Sciences Po, en 1<sup>er</sup> cycle et en 4<sup>e</sup> année. Puisque l'on va recruter de

la même manière les étudiants de 4<sup>e</sup> année pour le diplôme de Sciences Po et pour les Masters, il est important de préparer dès aujourd'hui ce que seront ces recrutements.

Le groupe de travail le plus important est celui qui va élaborer des propositions sur la contribution des élèves de Sciences Po au financement de l'institution. Cette question avait été abordée en janvier. Un accord s'était fait pour qu'une commission élargie puisse réfléchir à ce problème. Le directeur a constitué une commission qui comprendra des représentants des élus étudiants, deux représentants des salariés de Sciences Po, qui sont directement intéressés à l'avenir du financement de Sciences Po, François Rachline, vice-président du Conseil de Direction et professeur à Nanterre, qui connaît bien d'autres établissements universitaires, et trois professeurs de Sciences Po : Jean-Paul Fitoussi, Pascal Perrineau et Erhard Friedberg. En outre, le directeur a souhaité que cette commission comprenne un certain nombre d'autorités intellectuelles et morales qui connaissent bien l'ensemble du système éducatif et qui ont une approche différente : Thierry Berre, chef des services de l'Inspection générale des Finances, qui s'est penché à maintes reprises sur le fonctionnement et le financement du système éducatif français, et Bernard Ciotat, président de chambre à la Cour des Comptes. Cette dernière vient de rendre public un rapport sur la gestion du système éducatif français, notamment de son enseignement supérieur. Par ailleurs, Bernard Ciotat a été pendant de longues années directeur des finances au ministère de l'Education sociale et il est l'auteur d'un rapport sur la redistribution sociale dans le cadre universitaire. Enfin, Bernard Stirn, qui est président adjoint de la section contentieux du Conseil d'Etat et professeur associé à Sciences Po depuis plus de 20 ans participera au groupe de travail. La première réunion de ce groupe de travail aura lieu le 5 mai à 9 heures. L'idée est que ce groupe tienne un nombre de réunions relativement restreint, avec à chaque fois un thème important. La première réunion tentera d'élaborer un diagnostic partagé sur le financement de Sciences Po aujourd'hui, sur ce qu'il sera vraisemblablement dans les prochaines années, sur la part qu'y prennent aujourd'hui les étudiants et sur les modalités sociales de ce financement. La deuxième réunion portera sur ce que pourrait être une augmentation raisonnable de la contribution des étudiants de Sciences Po au financement de l'établissement et surtout sur la manière dont on pourrait moduler cette contribution en fonction du revenu global des familles et des ménages auxquels ils appartiennent. Au lieu, comme aujourd'hui, d'être dans une situation de tout ou rien, où les étudiants paient ou non les droits de scolarité, il s'agit de faire en sorte que la contribution des étudiants soit en rapport avec les revenus réels des familles, soit à travers le système de bourses, soit à travers le système d'exonérations, soit à travers une modulation du montant des droits. La troisième réunion serait consacrée aux contreparties que les étudiants pourraient attendre de l'augmentation de leur contribution, en matière d'aide sociale mais aussi en matière d'amélioration des services fournis par Sciences Po. La dernière réunion permettrait de présenter un ensemble. Le Conseil de Direction pourrait faire un bilan d'étape à la fin du mois de mai et prendre les décisions à la fin du moins de juin.

Manuel BOUGEARD demande quand se réunira le groupe sur la réforme des examens d'entrée.

Richard DESCOINGS répond que la date sera fixée dans le courant de la semaine.

Domitien DETRIE rappelle que l'on avait évoqué la constitution d'une structure souple de concertation entre les 1<sup>ers</sup> cycles de Sciences Po. Il demande comment sera constituée cette structure, quels seront ses objectifs et s'il sera possible d'y associer les syndicats.

Richard DESCOINGS répond qu'il s'agit d'une structure informelle qui n'aura ni pouvoir de décision ni pouvoir d'avis. Elle est demandée par les étudiants. Le directeur n'a pas senti chez eux un enthousiasme considérable à l'idée que cette commission soit récupérée par les syndicats étudiants. Mais il est sûr que la représentation des uns et des autres est assez considérable dans les 1<sup>ers</sup> cycles pour que chaque organisation syndicale s'y trouve représentée.

Manuel BOUGEARD souligne que cette proposition émanait des syndicats.

Jean-Baptiste GOULARD indique qu'InterZaide se réjouit de la création de cette commission, qui répondra *a priori* aux besoins des 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés. La participation des syndicats peut être

possible. Il faudrait simplement clarifier les rôles et éviter des candidatures de syndicalistes en tant que représentants des étudiants.

Manuel BOUGEARD demande si les procès-verbaux du Conseil de Direction ont été mis en ligne.

Guillaume PIKETTY répond qu'ils sont sur le site de Sciences Po.

Michel PEBEREAU ajoute que ce n'est qu'après la réunion d'aujourd'hui que l'on peut mettre en ligne le procès-verbal de la réunion précédente, qui vient d'être approuvé. En revanche, le relevé de décisions peut être mis en ligne juste après chaque réunion.

Lucile GRUNTZ indique que la carte magnétique nécessaire pour entrer à la bibliothèque entraîne des files d'attente. Elle demande à quoi sert ce dispositif, puisqu'il est nécessaire de montrer sa carte d'étudiant au moment d'emprunter des ouvrages.

Richard DESCOINGS répond qu'avec Vigipirate, l'établissement reçoit des consignes de sécurité extrêmement strictes. Les services de police estiment déjà que ce que fait Sciences Po est minimaliste. Comme toujours, lorsqu'il faut faire passer une carte magnétique par un décodeur pour entrer dans un lieu public, cela entraîne des temps d'attente supplémentaires. Mais c'est nécessaire. On peut simplement chercher à perfectionner le système actuel, qui ne fonctionne pas de manière optimale.

Un élu étudiant fait remarquer qu'avant l'installation de ce dispositif, les étudiants devaient présenter leur carte d'étudiant à l'entrée, ce qui était un moyen de contrôle plus efficace que l'utilisation d'une carte magnétique qui n'est pas nominative et qui ralentit l'accès à la bibliothèque.

La séance est levée à 10 heures.